

CAISSIER

Appellations principales : Caissier.

Appellations spécifiques :

Fiche n°46

Fonction : Facturation/Encaissement.
Région Bretagne

Définition

Effectue la saisie des prix à l'aide d'un clavier, d'un lecteur optique ou d'un lecteur de cartes. Encaisse les sommes correspondant aux prestations et services vendus. Peut aussi participer à l'accueil et à l'information du client, voire à la vente.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce le plus souvent en position assise et dans un espace de travail restreint. Il nécessite une attention soutenue et un rythme de travail accéléré en cas de file d'attente. L'activité nécessite de travailler le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Formation et expérience

Cet emploi/métier est accessible directement, sans exigence de formation ou d'expérience professionnelle. Toutefois, la majorité des recrutements s'effectue à partir de formations de niveau V (CAP, BEP administratif ou commercial) et IV (Bac). La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est requise pour les emplois dans les structures dont l'activité est liée au tourisme.

COMPETENCES COMMUNES

Compétences techniques de base :

- Accueillir le client.
- Enregistrer les sommes dues pour les services vendus à l'aide d'un clavier ou d'un matériel automatique (lecteur).
- Encaisser les montants correspondants suivant le moyen de paiement choisi par le client.
- Contrôler la régularité des encaissements.
- Délivrer un document attestant du paiement (ticket de caisse, billet d'entrée, certificat de passage, formulaire...).
- Contrôler sa caisse.
- Maîtriser la langue anglaise.

Compétences associées :

- Parler une seconde langue étrangère.
- Connaître l'environnement touristique local et régional.

Capacités liées à l'emploi :

L'emploi requiert d'être capable de :

- Maintenir une attention prolongée dans un environnement parfois bruyant.
- Se soumettre à des contrôles.
- S'adapter à un espace de travail réduit.
- Faire preuve de discrétion.

SPECIFICITES

Activités spécifiques :

Activités exercées :

- Contact avec la clientèle française et étrangère.
- Participation à la vente.

Responsabilités exercées :

- Etablissement et encaissement des factures.
- Contrôle.

Lieu d'exercice de l'activité :

- Structures d'hébergement de taille importante (hôtel, camping, village de vacances...).
- Equipements de loisirs, sportifs, culturels (musée, théâtre, parc de loisirs,...).

Exigences

- Polyvalence
- Adaptabilité
- Bonne présentation

Conditions de travail :

Remarque :
Dans les structures de petite et moyenne taille (hôtelières notamment), cette fonction peut être exercée par un personnel de la réception .

- Travail posté
- Travail de jour et/ou de nuit possible.
- Travail possible les week-ends et les jours fériés.